



Soins Ambulatoires attestés en « Tiers-Payant »

Demande de remboursement des Tickets Modérateurs

pour les enfants jusqu'à 18 ans (Conditions d'intervention au verso)

Concerne

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ___ / ___ / _____

COLLER UNE VIGNETTE

Document à faire compléter par le médecin généraliste/spécialiste, pour des soins ambulatoires en **TIERS-PAYANT**.

Date de la prestation	N° Nomenclature	Honoraires	Ticket modérateur légal perçu	Cachet et signature du dispensateur

Remboursement à effectuer sur le compte de _____

IBAN BIC

Nom et Prénom :

Signature :

CONDITIONS D'INTERVENTION

La Mutualité Libérale du Luxembourg rembourse les tickets modérateurs chez les médecins généralistes, spécialistes, kinésithérapeutes et infirmiers. Pour les moins de 19 ans.

Formalités et conditions

- Un Dossier Médical Global (DMG) doit impérativement être ouvert auprès d'un médecin généraliste ;
- L'intervention est octroyée sur présentation soit de l'attestation de soins délivrée par le prestataire, soit, en cas d'application du tiers-payant, sur présentation du formulaire mutualiste complété par le dispensateur de soins ou d'un reçu reprenant les dates, code de nomenclature et honoraire payé ;
- Etre en ordre de cotisation à la complémentaire